

PROVINCE DE QUÉBEC

43^e LÉGISLATURE

1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 8 OCTOBRE 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Québec, le 8 octobre 2024

Aujourd'hui, à seize heures, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 70 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.